

Ordonnance de mise en liberté

Date : _____

Numéro du dossier : _____

Nom du prévenu : _____

Engagement

- Par tierce personne au montant de _____ Personne désignée _____
- Personnel au montant de _____
- Dépôt en argent au montant de _____ Personne désignée _____

Conditions

- Garder la paix, avoir une bonne conduite et être présent devant la Cour
 - lorsque requis.
 - à toutes les étapes des procédures.
- Fournir une adresse à la Cour
 - dans les _____
 - avant le _____
- Résider au _____
- Être à l'adresse indiquée au paragraphe précédent entre _____ et _____
 - sauf pour fins de travail légitime et rémunéré.
 - sauf pour fins d'études.
- Aviser la Cour préalablement et par écrit de tout changement d'adresse.
- Ne pas changer d'adresse sans avoir eu l'autorisation au préalable de la Cour
 - ou de la direction des poursuites.
- Ne pas quitter
 - la circonscription judiciaire de _____
 - La province
 - Le Canada
- Ne pas se trouver dans la circonscription judiciaire de _____
 - sauf pour les fins de présence à la Cour.
 - sauf pour rencontrer son avocat.
- Ne pas présenter une demande de passeport.
- Déposer son passeport avant sa libération.
- Déposer son passeport dans les _____ de sa libération auprès de _____
- Déposer son permis de conduire avant sa libération.
- Déposer son permis de conduire dans les _____ de sa libération auprès de _____
- Se présenter au poste _____ et signer le registre
 - tous les _____ entre _____ et _____
 - commençant le _____
- Ne pas se trouver ou aller à l'adresse suivante : _____
 - ou tout autre endroit où pourrait demeurer la victime/le témoin.
- Ne pas se trouver dans un rayon de _____ mètres de _____
 - du domicile de _____
 - et de son lieu de travail
 - et de son lieu d'études
 - sauf une fois, en présence des policiers, pour aller chercher ses effets personnels
 - dans un délai de _____ heures.
 - sauf dans l'exercice des droits d'accès, tels de prévus dans le jugement d'un Tribunal l'y autorisant.
- Ne pas être en présence physique de _____.
- Ne pas communiquer de quelque façon que ce soit avec _____
 - sauf dans l'exercice des droits d'accès, tels de prévus dans le jugement d'un Tribunal l'y autorisant.
 - et avec les membres de sa famille immédiate.
 - sauf avec le consentement de _____.
- Ne pas se trouver dans le quadrilatère suivant :
 - à l'est : _____ au nord : _____
 - à l'ouest : _____ au sud : _____
 - sauf pour des fins de présence à la Cour.
 - sauf pour rencontrer son avocat.

- Ne pas communiquer ou tenter de communiquer de quelque façon que ce soit avec
 - le(s) co-accusé(s) _____
 - _____
 - sauf en présence de son avocat pour la préparation de la cause.
 - des personnes qui, à sa connaissance, ont des antécédents judiciaires ou des causes pendantes.
 - des personnes faisant l'usage ou la vente de stupéfiants.
- Ne pas être en présence de mineurs.
 - sauf en présence d'adultes responsables.

S'ABSTENIR FORMELLEMENT DE :

- Posséder un téléavertisseur et/ou un téléphone cellulaire et/ou tout autre appareil de télécommunication
 - sauf pour fins de travail légitime et rémunéré.
- Consommer toute boisson alcoolique
 - ou en avoir en sa possession.
- Se trouver dans des bars ou autres endroits licenciés, y compris les restaurants avec permis d'alcool, sauf pour y consommer un repas.
- Posséder ou faire l'usage de stupéfiants ou de drogues, sauf sur ordonnance médicale valablement obtenue
 - incluant le cannabis.
- Se trouver dans des endroits où l'on fait l'usage, la vente, le trafic ou la distribution de drogues illégales.
- Posséder et de porter, à quelque titre que ce soit, des armes offensives ou à usage restreint, ou des imitations d'armes, y compris des pistolets de départ et des pistolets à plomb, des armes à feu, des arbalètes, des armes prohibées, des armes à autorisation restreinte, des dispositifs prohibés, des munitions, des munitions prohibées ou des substances explosives, des couteaux (sauf dans les restaurants et dans un but légitime) et des armes blanches.
- S'il possède des armes, les remettre à _____
 - dans un délai de _____
 - sans délai, après sa remise en liberté.
- Posséder quelque outil que ce soit sur la voie publique, entre autres tournevis, marteau, pince-monseigneur (vise grip).
 - sauf pour fins de travail légitime et rémunéré.

-
- Faire des démarches nécessaires pour trouver un emploi.
 - Assister à des réunions _____
 - tous les _____ commençant le _____
 - Entreprendre une thérapie de gestion de la colère _____
 - et fournir à la Cour une attestation de présence.
 - Accepter d'être remis entre les mains d'un représentant autorisé de la Maison _____ située au _____ et y résider
 - 24 heures sur 24.
 - sauf avec permission de la Maison.
 - Se constituer prisonnier au poste de police le plus près, dès son expulsion ou sa décision de mettre fin à sa thérapie.
 - Prendre rendez-vous avec son médecin _____ dans les _____ de sa remise en liberté
 - et fournir à la Cour une attestation de sa présence.
 - et prendre la médication prescrite par votre médecin, en respectant la posologie indiquée.
 - et suivre les traitements et thérapies recommandés par votre médecin.
 - Ne pas conduire quelque véhicule à moteur que ce soit
 - sauf _____.
 - Ne pas avoir en sa possession quelque document bancaire que ce soit incluant carte de crédit, carte de guichet automatique, chèque, traite, etc. qui ne soit pas libellé à son nom propre
 - incluant tout document d'identification.
 - Autres conditions : _____
-
-
-